



Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT FERRAND  
[s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu)  
04.73.36.01.67

## **Suppression des postes d'Assistants d'éducation ou d'Assistants pédagogiques**

Monsieur,

Nous avons appris dernièrement que soixante-dix équivalents temps plein d'assistants d'éducation seraient supprimés à la rentrée scolaire 2013 au sein de l'académie de Clermont-Ferrand.

Le SNES estime inacceptable cette annonce de suppressions de postes.

De l'ordre de 2000 équivalents temps plein devraient être supprimés sur l'ensemble du territoire, ce qui correspond à l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créés à la précédente rentrée lors du collectif budgétaire 2012. Cela se traduira par une dégradation de l'encadrement, alors même que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est en forte hausse (+ 35 000 élèves à la rentrée 2013 au niveau national et plus de 700 au niveau académique).

De telles suppressions sont en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat. Ce sont les crédits d'intervention permettant le financement de la rémunération des Assistants d'éducation qui seraient insuffisants face aux besoins croissants concernant les bourses et l'aide aux élèves handicapés (crédits inscrits dans le programme 230 du budget de l'Éducation nationale). Des établissements se sont mobilisés avec le soutien des parents d'élèves, très inquiets de cette détérioration de l'encadrement éducatif à la rentrée et du non renouvellement de nombreux contrats.

Les 10 000 emplois aidés destinés au second degré ne doivent pas conduire à affaiblir encore davantage le nombre d'assistants d'éducation. Ces emplois aidés, de par le profil des recrutés et la nature de leur contrat ne correspondent pas aux besoins de fonctionnement et de stabilité des vies scolaires des établissements et limitent les possibilités offertes aux étudiants. Nous rappelons que le dispositif des assistants d'éducation s'inscrit justement dans l'objectif social d'aide à des étudiants dans la poursuite de leurs études, aussi la loi prévoit-elle une priorité aux étudiants boursiers.

Le SNES demande au ministre de prendre un engagement clair et immédiatement afin que l'intégralité du potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenue dans les établissements et même abondée au regard de l'augmentation d'effectifs prévue à la rentrée prochaine.

Nous vous demandons, en votre qualité de député, d'intervenir auprès du ministre dans ce sens.

Je vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Patrick Lebrun

Secrétaire académique du SNES Clermont-Ferrand